

COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 6 JUIN 2011

**AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX PROGRAMMES D'ACTIONS A
METTRE EN OEUVRE POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION
PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE, LE PROJET D'ARRETE RELATIF AU
PROGRAMME D'ACTIONS NATIONAL ET LE PROJET D'ARRETE RELATIF AU
COMITE TECHNIQUE REGIONAL DU PROGRAMME D'ACTIONS**

DELIBERATION N° 2011-07

Le Comité national de l'eau, ayant pris connaissance des projets de textes relatifs aux programmes d'actions à mettre en œuvre pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, présentés par la direction de l'eau et de la biodiversité,

NOTE les remarques portant sur :

- la composition du comité technique régional
- les périodes d'épandage et leurs conséquences en terme de capacités de stockage,
- les risques financiers d'investissements supplémentaires pour le monde agricole,
- l'insuffisante prise en compte des contraintes pesant sur les autres acteurs concernés par l'épandage agricole,

CONSCIENT du coût d'une condamnation par l'Europe et des risques de contraintes plus fortes,

DEMANDE un plan spécifique de soutien financier en cas de besoin,

ÉMET un avis de principe positif sur ces textes,

DEMANDE un point d'étape un an après la mise en œuvre de ces textes.

Certifiée conforme par la Directrice de l'eau et de la biodiversité, chargée du secrétariat du Comité national de l'eau

Odile GAUTHIER

